



Le règlement des études

Le présent règlement trouve son fondement dans les projets éducatif et pédagogique de l'école.

Le règlement des études définit :

- **Les critères d'un travail scolaire de qualité** dans une école de la réussite dans le respect du Pacte d'Excellence et du Décret missions ;
- **Les procédures d'évaluation et de délibération** ainsi que la communication des décisions aux familles.

A. L'organisation ou structure

Conformément aux prescriptions décrétales et aux instructions de la Fédération de l'enseignement catholique, l'école se place résolument dans **une logique de cycles** en mettant en place les éléments constituant sa structure : **la construction des savoirs par les élèves, la différenciation des apprentissages, l'évaluation formative dans les activités, la continuité des apprentissages, le travail des enseignants en équipe, voire en co-enseignement.**

- Des **classes d'accueil** des élèves entrant à l'école à 2 ans et demi sont mises en place pour faciliter leur arrivée dans l'école et leur permettre d'appréhender ce nouvel environnement scolaire.
- La **grande section** maternelle et **les cycle 2, 3 et 4** ne sont pas regroupés verticalement mais les titulaires accompagnent leurs élèves durant les deux années du cycle.

B. Le travail scolaire de qualité passe par

A : Un travail en classe varié, riche et qui porte sens pour l'enfant.

- Les apprentissages sont centrés sur des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.
- Les activités s'organisent autour de trois axes et de trois temps :

1^{er} axe : Le développement personnel :

1^{er} temps : la sensibilisation, la contagion

2^{ème} temps : la construction, la structuration, le montage

3^{ème} temps : l'entraînement, le rodage

2^{ème} axe : **L'implication dans le milieu :**

- donne un éclairage fonctionnel au travail scolaire.

3^{ème} axe : **L'autogestion : la gratuité**

- permet à l'enfant de choisir, d'utiliser vraiment son pouvoir de décision.

- **Durant les activités**, les enfants sont amenés à travailler seuls, par équipe ou collectivement. Les groupes sont organisés selon les besoins, les forces ou les faiblesses des enfants. Parfois selon leur âge.
- **Le travail par ateliers** sera régulièrement mis en place dans les classes au service d'une forme de différenciation mais surtout pour permettre à l'enseignant de mieux observer ses élèves en apprentissage.
- **L'évaluation formative** sera présente le plus régulièrement possible lors des activités d'apprentissage. Elle deviendra formatrice si les éléments observés et relevés sont proposés à l'enfant pour rebondir et améliorer son travail. L'erreur deviendra alors source de progrès.
- **Les temps de synthèses** s'appuieront sur des classements, des observations, des collectes d'éléments pris dans un matériel varié et qui parlent aux élèves.
- **La différenciation**, durant les activités, s'orientera tantôt sur les contenus (ateliers), tantôt sur les stratégies (groupements-matériel), tantôt sur les méthodes (tâches).

B : Un travail à domicile raisonnable et raisonné.

- **Au cycle 2**, le travail à domicile porte principalement sur l'entraînement à la lecture.
- **Aux cycles 3 et 4**, les travaux à domicile exigent au maximum 30 minutes de travail.

L'enfant doit toujours **être capable de le réaliser seul.**

Ce travail a un double objectif :

- **Renforcer l'autonomie** des élèves dans la recherche documentaire ou l'entraînement d'une compétence.
- **Informers les parents de ce qui se fait** en classe ainsi que du degré de maîtrise de leur enfant.

C : Une évaluation au service des élèves.

- **L'évaluation formative ou formatrice,**

Au cœur de l'apprentissage, c'est un outil au service de l'enfant, dans sa construction des savoirs. Elle n'est pas directement traduite en cotation et trouve sa place dans le carnet de bord.

Elle vise à mettre en évidence les forces et les faiblesses, les stratégies, les modes de fonctionnement pertinents ou non qui sont mis en œuvre par l'enfant.

C'est leur analyse qui permet à l'enseignant et à l'élève d'optimiser le temps de l'apprentissage et la suite qu'il leur donnera dans les séquences suivantes.

C'est l'évaluation formative, qui détaille le **comment l'enfant fait pour apprendre**, qui est dorénavant présentée dans le carnet de bord de l'enfant et ce, depuis 2020.

- L'évaluation sommative :

Elle est traduite en cotation et n'entre pas dans le carnet de bord.

On trouve encore des moments d'évaluation sommative lors d'épreuves externes produites par le Réseau libre ou par la FWB. Les résultats de ces épreuves servent d'indicateurs à l'équipe éducative pour améliorer le travail pédagogique au sein des classes et au sein de l'école. C'est une photographie du niveau des élèves dans des domaines précis qui fait l'objet de propositions didactiques servant à améliorer les contenus enseignés, les méthodes activées.

- L'évaluation certificative :

Elle s'opère au terme des deux premières étapes de la scolarité de l'enfant en fin de cycle 4 (6^{ème} primaire). Ces épreuves externes sont construites par la FWB.

En fin de seconde étape, à la fin des études primaires, tous les élèves de 6^{ème} primaire participent à l'épreuve et obtiennent automatiquement leur CEB (Certificat d'Études de Base) en cas de réussite à l'épreuve.

En cas d'échec à l'épreuve, l'école peut accorder le CEB sur base des acquis de l'élève relevés tout au long du cycle 4.

Cette délibération interne statue avant la fin de l'année scolaire sur l'attribution du CEB au vu du dossier comprenant un rapport du titulaire de classe de l'enfant. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de parité, le président décide (A.R du 15 juin 1994).

Les parents peuvent consulter les écrits, en présence du professeur responsable de l'évaluation, toute épreuve constituant le fondement de la décision du jury interne de l'école.

Quelle valeur représente le Certificat d'Études de Base ?

Ce document officiel atteste que les acquis de l'enfant ont au moins atteint un socle minimal légal fixé par le ministère : un socle de compétences.

C : Des contacts entre l'école et les parents basés sur une confiance mutuelle

Les parents sont les bienvenus dans l'école ! C'est une évidence !

Ils peuvent rencontrer les enseignants et la direction lors de contacts pédagogiques ou sur rendez-vous.

-L'**agenda** de l'enfant ou l'**application Quest**i via le GSM sont les outils de communication privilégiés entre les parents et l'école.

-Le **téléphone** reste possible mais doit être utilisé dans des horaires raisonnables qui respectent la vie de chacun après l'école.

A : La communication à l'école maternelle :

Tant en petite qu'en grande section maternelle, une réunion de parents collective est prévue en début d'année :

- **En petite section maternelle, en début d'année scolaire, avant la rentrée des classes**, avec pour objectif, de permettre aux nouveaux élèves une entrée la plus apaisée possible.
- **En grande section maternelle**, avec pour objectif, de préciser l'organisation, le fonctionnement de la classe, les principaux projets de l'année ainsi que les attentes de l'école.

Deux réunions de parents individuelles sont également programmées **en petite et grande section maternelle** durant l'année scolaire avec pour objectif de faire le point sur la scolarité de l'élève.

Les enseignantes veilleront à présenter, dans la forme qui leur semblera le plus appropriée, les pistes travaillées, tendant à développer les apprentissages, l'autonomie et la socialisation des enfants.

B : La communication à l'école primaire :

En début d'année scolaire, avant fin septembre, chaque cycle informera les enfants et leurs parents lors d'une réunion collective, notamment sur :

- Le matériel** dont l'enfant doit disposer
- Les exigences** en matière de travail à domicile : devoirs et leçons
- L'organisation générale** des évaluations durant l'année
- La manière** dont l'apprentissage est abordé dans la classe
- Les temps forts** de l'année, les grands projets, les séjours
- Les exigences en classe** en matière de discipline
- Les éléments majeurs du programme** visés durant l'année

Durant l'année scolaire, deux temps de rencontres individuelles sont programmés ainsi que 3 carnets de bord. Ils permettent à l'enseignant de faire le point avec les parents sur le travail, la manière d'apprendre et le comportement de leur enfant.

La date de la réunion de parents est fixée par l'enseignant qui propose un planning aux parents.

Les 3 carnets de bord sont répartis de manière équilibrée dans le calendrier de l'année scolaire. (toutes les 12 semaines environ)

Les 2 réunions de parents sont programmées entre les dates des carnets de bord.

Rem : Les parents séparés ne pourront demander deux entretiens distincts concernant un élève.

Ces deux réunions visent à **faire le point sur le « comment »** l'enfant apprend, tant à l'école qu'à la maison et permettent donc une éventuelle relance. Il est également fait état de la socialisation de l'enfant au sein de la classe et de l'école. On parle, de manière générale, de la pratique du métier d'écolier de l'enfant.

Le carnet de bord et ses évaluations formatives sont accompagnés des documents de travail des enfants qui mettront en images les informations contenues dans le carnet de bord.

Ces documents doivent ensuite revenir à l'école et y être conservés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les rendez-vous lors du temps scolaire (récréation, début de journée, temps de midi...) sont à éviter.

C : Une guidance psycho-médico-sociale au service des enfants et/ou des familles :

Les parents et les élèves de l'école peuvent faire appel à l'équipe du centre PMS. (L'équipe du PMS est composée de psychologues, de logopèdes, d'assistants sociaux et d'infirmiers sociaux tenus au secret professionnel).

Tout élève bénéficie, en toute liberté, du droit de la guidance et de l'orientation scolaire. Ces services sont gratuits.

Le centre PMS de notre école se trouve rue de la Fontaine, 29 à 6880 Saint-Hubert. Tél : 061/61 23 63.

D : La délibération en fin d'année

Durant **la seconde quinzaine de juin**, chaque équipe de cycle au complet ainsi que les maîtres spéciaux se réunissent avec la direction afin de faire le bilan de chaque enfant du cycle.

Une synthèse est présentée oralement par les enseignants référents. Cette synthèse s'appuie sur **un dossier** étayé tout au long de l'année par les membres de l'équipe éducative concernés et archivés dans l'application **Questi**.

Durant l'année, pour les élèves présentant des signes de difficultés plus interpellants, **un dossier DACCE** est également ouvert sur la plateforme mise en place par la FWB.

Ce dossier, consultable par la famille, sera utilisé lors de la délibération.

C'est durant cette délibération que se fixe le **contenu de la proposition qui sera ensuite faite aux parents**, par le directeur et le titulaire concernés. Cette proposition portera sur la suite de la scolarité de l'enfant.

Les propositions de répartitions d'enfants dans les classes de l'année suivante se font également dans ce conseil de fin d'année. Toutefois, le directeur peut en amender le contenu en motivant, s'il le juge nécessaire, son choix auprès des membres du conseil.

Les délibérations quant à l'obtention du CEB relèvent du conseil des enseignants du cycle 4. Ce conseil est présidé par le directeur qui peut inviter d'autres enseignants des autres cycles si leur avis est jugé pertinent dans le cas délibéré.

Remarques importantes :

- **Le conseil remet un avis et les parents restent les décideurs** pour ce qui concerne le cursus de leur enfant. En cas d'opposition entre l'avis de l'école et celui des parents, ceux-ci seront invités à choisir un autre établissement qui acceptera leur choix. Pour le conseil de classe du cycle 4 et l'obtention du CEB, la décision du conseil de classe est souveraine et le droit de recours des parents est encadré par une circulaire ministérielle.
- Pour ce qui est de **la répartition des élèves dans les classes**, le conseil remet une proposition et c'est le Pouvoir Organisateur qui reste souverain pour la décision finale.

Mis à jour le lundi 4 décembre 2023, à Libramont

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire. »

Albert Jacquard